



Académie de Poitiers Déclaration liminaire CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes CCMA du Jeudi 5 mars 2026

Représentant·es CGT EP : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

- 33 ETP, c'est le nombre de postes à rendre pour notre académie dans le cadre de la préparation de la rentrée 2026. La période est donc à l'inquiétude pour de nombreux·euses collègues dans les salles des professeur·es, avec les risques de pertes horaires ou de contrat pour certain·es et l'incertitude qui en découle. La CGT Enseignement privé rappelle que l'éducation n'est pas un coût mais un investissement pour un pays. L'école a besoin de personnels (et pas seulement enseignant·es) pour accompagner et faire réussir les élèves. Réduire le nombre d'élèves par classe plutôt que de supprimer des postes aurait dû être privilégié !

Nous en profitons pour faire part aussi de notre inquiétude quant à la réduction importante du budget consacré à l'action sociale dans la fonction publique, tout comme la diminution des crédits et du nombre de bénéficiaires du Pass Culture. La culture sert encore de variable d'ajustement, alors qu'elle a un rôle fondamental et émancipateur pour notre jeunesse.

Nous souhaitons par ailleurs alerter face à la montée des offensives de l'extrême droite contre l'École et ses personnels. Pour la CGT, il y a urgence : l'institution scolaire est aujourd'hui au cœur d'une bataille idéologique assumée par l'extrême droite. Cela passe par exemple par la remise en cause de l'EVARS, la contestation des contenus d'enseignement et l'influence croissante de réseaux idéologiques, à l'image de certaines associations éducatives financées par Pierre-Édouard Stérin. La plus grande vigilance s'impose.

Nous souhaitons aussi interpeller le rectorat de Poitiers sur la question de la formation continue des enseignant·es des établissements privés. En effet, récemment, et sans que cela ne soit marginal, plusieurs collègues nous ont contacté·es pour nous faire part du refus de Formiris de leur participation à une formation proposée par l'EAFC, bien que validée, au prétexte que leur organisme la proposait aussi. Quelle est donc l'autorité de Formiris pour décider ainsi de la participation ou non d'un agent public à une formation ? Ces collègues nous ont fait part de leur frustration et de leur interrogation. Plusieurs critères sont à prendre en compte dans le cadre de la formation : le lieu, le libellé (il peut y avoir des variantes), la durée, ... C'est encore plus inquiétant pour ce qui concerne EVARS. Formiris se réserverait-il l'exclusivité de cette formation pour les enseignants du privé sur ce thème ? Pour la CGT Enseignement Privé, cela n'est pas possible. Nous demandons donc dans un premier temps, un engagement ferme du rectorat pour permettre aux enseignant·es des établissements privés de pouvoir choisir librement leur formation, qu'elle soit proposée par Formiris ou l'EAFC, en rappelant que la CGT revendique une formation commune pour tou·tes les enseignant·es du public et du privé ensemble.

Autre sujet : où en est-on du contrôle des établissements privés dans l'académie ? Combien ? Lesquels ? Avec quelles conclusions ? Nous demandons à nouveau qu'un bilan soit fait en CCMA avec les élu·es. Il s'agit là clairement d'un manque de transparence qui fragilise la confiance.

Transparence que nous interrogeons une nouvelle fois dans le cadre de l'accès à l'échelle de rémunération des agrégé·es par liste d'aptitude. Nous ne savons pas, chaque année, quels sont les critères retenus pour promouvoir un·e candidat·e.

Concernant les AESH, que nous côtoyons aussi dans nos établissements, nous réaffirmons l'exigence claire de la création d'un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B, garantissant un temps complet, un salaire décent, des droits et une reconnaissance professionnelle. L'école inclusive ne peut pas reposer sur la précarité de près de 150 000 AESH, très majoritairement des femmes, dont le travail essentiel d'accompagnement reste invisibilisé et sous-rémunéré.

Des femmes qui sont aussi les premières victimes d'un déclassement discret mais durable de la profession d'enseignant·e (*cf note 26.02 de la DEPP*).

C'est pourquoi la CGT Enseignement privé appelle toutes et tous à se mobiliser le 8 mars prochain dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes afin de promouvoir au quotidien leurs droits, sur le plan professionnel ou de la santé et de lutter contre toute forme de discrimination et les stéréotypes.

Nous vous remercions de votre attention.